

Quels outils financiers à disposition des collectivités pour favoriser la transition agricole ?

Valorisation des services rendus par l'AB



2013
Soutien à l'innovation publique



2015
Etudes de cas territoriaux



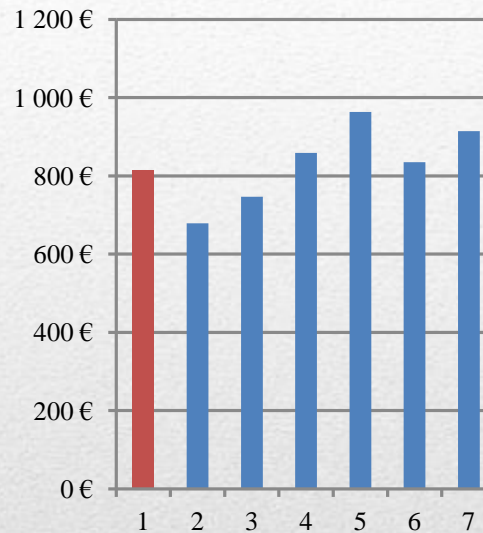
« Mise en œuvre d'aides financières incitatives en faveur du développement de l'agriculture biologique »

Etude de faisabilité, 2015

→ Pour réparer la mauvaise évaluation des surcoûts et manques à gagner

Estimation Groupe de travail AEAP : **563 €/ha en conversion**, et **331 €/ha en maintien**

Évaluation par expérience de producteurs passés en bio (données économiques GABNOR) :



Surcoûts et manques à gagner, les deux premières années, de :

- 113 €/ha/an en Douaisis
- 103 €/ha/an en Avesnois



→ Pour rémunérer les aménités positives de la bio

Données lacunaires. Traduction à l'échelle locale du coût national de la pollution de l'eau : entre **40,1** et **118,2 €/ha/an** sur la CAD

Calculs à étoffer avec aménités santé, emploi, biodiversité...

→ Appréhension incitative : quel montant retenir?

Munich : **281 €/ha/an** pendant 6 ans, puis **230€/ha/an** pendant 12 ans

Vittel : **180€/ha/an** pendant 7 ans

Île-de-France : **151€/ha/an** cultures annuelles, **600€/ha/an** maraîchage, et **900€/ha/an** arboriculture

Quel cadre d'action politique ?

→ Les compétences publiques des collectivités territoriales

Quel cadre d'action juridique ?

Evaluation de la faisabilité de chaque mesure proposée

→ Le dispositif des minimis

* **plafond de 15.000 €** sur 3 années glissantes

* **accord du Conseil Régional** (conformité SRDEII)

* **aval de l'Etat** (DRAAF/DDTM)

→ La notification auprès des instances européennes

→ La tentation de l'illégalité

Quel cadre d'action financier ?

Evaluation financière du coût de chaque mesure proposée

Evaluation économique d'une aide compensant les surcoûts et manques à gagner réels en C1 et C2 (exemple CAD) :

→ Pour atteindre 6% de SAU en bio (+576ha) : **130.752 €**

→ Pour atteindre 20% de SAU en bio (+2.256ha): **512.112 €**

➤ Des outils financiers existent pour inciter à la conversion

➤ Des outils sont déjà en place et peuvent être améliorés

→ Les aides à la conversion et au maintien en AB, le crédit d'impôt AB, l'aide à la certification AB, les aides à l'investissement matériel, les MAEC...

Lobbying, proposition d'expérimentation, retours d'expérience, action collective...

➤ Des outils existent et n'attendent que d'être investis par des acteurs publics

→ Exonération de la taxe foncière sur le non-bati (TFNB)

→ Acquisition de matériel agricole et mise à disposition de producteurs

→ Aides aux très petites entreprises, Fonds de développement agricole...

→ DUP captages - Autorisation des seules pratiques AB et indemnisation des servitudes

→ Acquisition foncière et location à loyer minorée

➤ Des outils innovants n'ont pas de cadre juridique ou technique stabilisé mais mériteraient d'être soutenus

→ Le soutien public à la prise de risque via la création d'un nouveau modèle assurantielle

→ La rémunération des services environnementaux via la qualification de SIEG ou dans le cadre d'un appel d'offre

→ Le recours aux obligations réelles environnementales (Loi Biodiversité)
